



PRÉFET  
DE LA HAUTE-VIENNE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction de la légalité  
Bureau des procédures environnementales  
et de l'utilité publique

Limoges, le - 5 OCT. 2026

Le préfet de la Haute-Vienne

à

Madame et Messieurs les maires

(Liste des destinataires in fine)

Affaire suivie par :

Sylvie CHAMPOUGNY

sylvie.champougny@haute-vienne.gouv.fr

05.55.44.19.36

**Objet : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement**

PARC ÉOLIEN « LA LANDE DE FAYE » sur les communes Droux et Magnac-Laval

Réf. : code de l'environnement – art R. 181-38

PJ : - copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête n° 2026-83 du 11 août 2026  
- avis d'enquête

J'ai prescrit par arrêté DL/BPEUP n° 2026-83 du 11 août 2026, l'ouverture d'une enquête publique du **lundi 2 novembre 2026 à partir de 9h00 jusqu'au mercredi 2 décembre 2026 à 11h45**, sur le dossier de demande d'autorisation environnementale déposé le 13 mai 2024 et complété le 28 janvier 2026, par la société centrale de production d'énergies renouvelables de la Lande de Faye afin d'exploiter le parc éolien « La Lande de Faye » sur les communes de Droux et de Magnac-Laval.

Une partie du territoire de votre commune étant concernée par le rayon d'affichage de cette enquête, fixé à 6 kilomètres par la nomenclature des installations classées, vous trouverez ci-joint copie de l'arrêté définissant les modalités d'organisation et de déroulement de cette enquête, un exemplaire de l'affiche format A3 qu'il vous appartiendra de reproduire en l'état, en plusieurs exemplaires.

Le dossier complet sera accessible au public sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne à l'adresse <https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-en-cours> et également sur le registre dématérialisé à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/7572>.

Je vous serais obligé de faire procéder, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, **soit au plus tard le vendredi 16 octobre 2026, et durant toute la durée de celle-ci**, à l'affichage de l'arrêté d'ouverture d'enquête et de l'avis d'enquête à votre mairie et dans son voisinage ainsi que dans les lieux de la commune les plus fréquentés, de manière à assurer une bonne information du public. Vous voudrez bien m'adresser un certificat constatant l'accomplissement de cette formalité et mentionnant les dates de début et de fin d'affichage à l'issue de l'enquête publique. Je vous remercie de la diligence que vous voudrez bien apporter à l'exécution de ces mesures de publicité réglementaire.

Par ailleurs, en application des dispositions du code de l'environnement, vous voudrez bien inviter **vos conseils municipaux à donner leur avis sur cette demande**, étant précisé que ce dernier ne peut être pris en considération que s'il est exprimé au plus tard, **dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique.**

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le préfet et par délégation,  
Le directeur

A handwritten signature in blue ink, consisting of several vertical strokes followed by a horizontal line and a diagonal stroke.

Hugues MAZAUD

## **LISTE DES DESTINATAIRES**

- Monsieur Alain Prévôt, maire de Blanzac
- Monsieur Frédéric Hurbe, maire de Dinsac
- Monsieur Michel Rousseau, maire de Dompierre-les-Églises
- Monsieur Daniel-Odon Hurel, maire de Le Dorat
- Madame Patricia Marcoux-Lestieux, maire de Peyrat-de-Bellac
- Monsieur Creyssac Michel, maire de Rancon
- Monsieur Alain Fioux, maire de Saint-Ouen-sur-Gartempe
- Monsieur Alain Combecau, maire de Villefavard

### **COPIE :**

- Monsieur Romain LORTHOLARY, sous-préfet de Bellac